



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens  
Département de la SOMME  
Canton Amiens 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION N° 11/202341113

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE  
TERRITORIAL.**

**THÉMATIQUE : 4.1.5. Mise à disposition.  
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille vingt-quatre, le **Treize Novembre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Didier DINOARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOARD D. – D'HEILLY P. - RICARD M. – CRAS A. – LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. – HUYGHE P. - FOURNET M. - NZEUBA E - TALANDIER K. - DEGROOTE G. – LEFEBVRE M. – DE MUYNCK A. - DURAND B. – VAQUEZ B. - FINAZ P. - FRANÇOIS. – LAMBERT A.

Absents : ////

Absents excusés ayant donné procuration :

M. ARTHUR D. ayant donné procuration à M. DEGROOTE G.  
M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à Mme RICARD M.  
Mme LEFEUVRE M.F. ayant donné procuration à M. CRAS A.  
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme FOURNET M.  
Mme CATTEAU S. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.  
M BACQUET F. ayant donné procuration à M NZEUBA E.  
M LAVOISIER E. ayant donné procuration à Mme LAMBERT A.  
M. DEVILLERS T. ayant donné procuration à M. FINAZ P.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

- En exercice : 27	- Pour : 25
- Présents : 19	- Contre : 0
- Exprimés : 25	- Abstention : 2

Convocation : 07/11/2024

Mme Laurence LELIEUR a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le 22 NOV. 2024

ID : 080-218007508-20241113-11\_20241113-DE

En application des dispositions du code général de la fonction publique et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, la Commune de Villers-Bretonneux (Commune d'accueil) et la Commune de Marcelcave (Commune d'origine) souhaitent conclure une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial.

Cette convention définit notamment, la nature des activités exercées par le fonctionnaire mis à disposition, ses conditions d'emploi, les modalités du contrôle, de l'évaluation de ses activités et les missions de service public qui lui sont confiées.

Ladite convention est jointe en annexe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 25 voix pour et 2 abstentions (DURAND B. ; LAMBERT A.),**

**Approuve** les termes de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial entre la Commune de Villers-Bretonneux (Commune d'accueil) et la Commune de Marcelcave (Commune d'origine).

**Autorise** le Maire à signer ladite convention,

**Autorise** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Fait à Villers Bretonneux, le 13 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

Laurence L'ELIEUR



Le Maire,

Didier DINOARD



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le**  
**et publication ou notification le** 22 NOV. 2024

20 NOV. 2024



Le Maire,

Didier DINOARD

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le 22 NOV. 2024

ID : 080-218007508-20241113-11\_20241113-DE

**Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :**

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

**Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :**

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux  
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **11\_20241113**  
Objet : **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL.**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2024-11-13 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 4.1.5 - mise à disposition, détachement, mutation/radiation/cessation d'activité  
Identifiant unique : 080-218007508-20241113-11\_20241113-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-218007508-20241113-11_20241113-DE-1-1_0.xml	text/xml	933 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 11_20241113_CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D__UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL..pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20241113-11_20241113-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	117.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	20 novembre 2024 à 15h21min27s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	20 novembre 2024 à 15h25min12s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	20 novembre 2024 à 15h25min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 novembre 2024 à 15h25min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 novembre 2024 à 15h25min42s	Reçu par le MI le 2024-11-20